



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2018_12

**Arrêté municipal portant fermeture exceptionnelle
du cimetière dans le cadre d'une exhumation**

Le Maire de Mignovillard,

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté portant règlement intérieur du cimetière ;
- Vu** la demande présentée par Mme Andrée MELET veuve MAYOR, en date du 10 novembre 2017 ;

Considérant qu'il est nécessaire de fermer exceptionnellement le cimetière au public afin de procéder à l'opération d'exhumation des ossements de M. Antoine MAYOR pour les inhumer dans l'ossuaire communal ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le cimetière communal de Mignovillard est exceptionnellement fermé le vendredi 8 juin 2018 entre 8h et 13h au maximum, en raison de travaux d'exhumation-inhumation des ossements de M. Antoine MAYOR.

Article 2 : L'entreprise Gauthier, sise 9 rue Saint-Germain à Mièges, est chargée des travaux et est habilitée à cet effet à intervenir au cimetière communal aux dates et heures précitées, sous réserve de respecter son obligation légale et réglementaire.

Article 3 : M. le Maire de Mignovillard est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à l'entreprise Gauthier et à la gendarmerie.

Mignovillard, le 7 juin 2018

Le Maire,

Florent SERRETTE

